



LIGUE DES PYRÉNÉES

INFOS LIGUE



N°69 – octobre 2016

Editorial

Voici venue pour moi l'heure de signer le dernier éditorial du dernier Infos ligue de la ligue des Pyrénées. A l'issue de l'Assemblée générale du 27 novembre prochain, notre ligue se sera fondue au sein du futur Comité régional Occitanie aux côtés de nos voisins et amis du Languedoc Roussillon. Dans le précédent numéro, nous nous sommes efforcés de répondre à vos questions et d'apaiser vos légitimes inquiétudes.

A ce jour, côté Pyrénées, huit candidatures pour les élections des membres du comité directeur régional Occitanie ont été enregistrées ; les élus (8) rejoindront les 8 élus issus de la ligue du Languedoc Roussillon.

Je vous invite à participer nombreux à l'Assemblée générale de la ligue et à l'Assemblée constitutive qui se dérouleront le 27 novembre à Balma (31). Les convocations vous parviendront en temps utiles.

Au cours des prochaines semaines vous serez également appelés à renouveler les équipes en charge des Comités départementaux : n'hésitez pas à vous investir. La charge, quand elle est partagée, n'est pas contraignante. Dans tous les cas, ne manquez pas l'Assemblée générale de votre Codep. Votre présence est un témoignage de remerciements envers les animateurs et une occasion de préparer l'avenir.

Dans le même temps, la Fédération Française de Cyclotourisme va renouveler son Comité directeur. Je vous invite, là aussi à vous exprimer et à voter pour les élections des membres du comité directeur. Au cours de l'Assemblée générale qui se déroulera à Colmar les 10 et 11 décembre prochains, des votes en séances sont prévus -dont l'élection du président (ou présidente). N'oubliez pas de donner vos pouvoirs aux membres de la ligue qui seront présents à cette assemblée générale. (La liste des présents peut vous être fournie).

Au cours des grands brevets, nous veillons à ne pas manquer un contrôle, un « point de convivialité », considérons ces diverses assemblées comme autant de contrôles et de points de convivialité. Ne les manquons pas !

Georges Golse
Président de la ligue des Pyrénées

Réunion du Comité de Ligue du 6 Octobre 2016

Compte Rendu

Comité de ligue

Présents :

Bergé Marie-Agnès, Corbière Serge, Deveaux Philippe, Garcia Antoine, Golse Georges, Lescudé Bernard, Maillard Serge, Savarin Michel,

Absents excusés : Aussillou Bernard, Bertelli Jean-Claude, De Zotti Gérard, Jackson Steve, Lot Christian, Luchini Alain, Pons Françoise.

Représentation du Comité directeur aux AG des Codep :

- 09- Ariège : Vernajoul, le 22 octobre Serge Corbière et Georges Golse
- 12- Aveyron : Pont de Salars le 18 novembre, Serge Maillard et Marie-Agnès Bergé
- 31- Haute Garonne : Gardouch le 19 novembre, Bernard Lescudé
- 32- Gers : Samatan, le 17 décembre, futur COREG
- 46- Lot : Salviac le 13 novembre, Antoine Garcia
- 65 - Hautes Pyrénées : Tarbes le 18 novembre, Philippe Deveaux
- 81 - Tarn : Albi le 18 novembre au CDOS, Bernard Aussillou
- 82- Tarn et Garonne : Golfèch le 13 novembre, Michel Savarin

Assemblée Générale Fédérale :

Le bus de la ligue des Pyrénées ne prend pas la route, les participants se déplacent par leurs propres moyens.
Vous pourrez confier vos pouvoirs aux représentants de la ligue pour les divers votes en séance (dont l'élection du président ou de la présidente).

Assemblée Générale Ligue :

- Bernard Lescudé doit rencontrer le club de Balma pour finaliser l'intendance. La salle est retenue : salle polyvalente de Balma, avenue des Arènes.
- L'hôtel pour les membres du comité directeur éloignés est également retenu. Le bulletin d'inscription parviendra très rapidement aux membres du Comité Directeur et présidents de Codep.
- **La boutique solde les vêtements restant en stock, à moins 50%.**
- Diaporama : quelques points forts et photos animeront la lecture des différents bilans.

Assemblée Générale COREG :

Appel à candidatures a été lancé le 18 septembre. A ce jour, 2 bulletins de candidature sont parvenus à la ligue : Antoine Garcia et Jean-Jacques Cassou, Serge Maillard est candidat au poste de Censeur aux Comptes.
(A la date de la clôture des dépôts de candidatures, nous enregistrons 8 candidatures)

Calendrier :

Rappel doit être fait aux Codep pour le retour du fichier **avant le 31 octobre.**

Organisations ligue 2017 :

- Journée Bures à Cahors le 12 mars.
- VI féminin les 16 et 17 avril à Castres
- Concentration du Pic de Nore le 28 mai

Travail des Commissions :

Jeunes :

SNEJ : L'école de Figeac était présente à Mugron (40) avec 9 jeunes, 2 éducateurs, le DRJ (officiel) et le président de la ligue reporter pour les pages jeunes de la revue et Cyclo-mag.

Trois Jeunes participaient au Critérium national VTT, Romain Soursou a fini 3^e en VTT (13/14ans). Félicitations.
Deux jeunes ont disputé la finale du CNER et terminé 41^e et 61^e sur 108.

Deux écoles sont en cours de création : Cahors et VCMontauban.

Trait d'Union Albi-Dijon : 5 jeunes de Montrabé ont participé accompagnés par un moniteur de Figeac. Tous se souviennent du très bon accueil du club d'Albi pour le départ.

Formation :

Le 22 octobre, à St Sulpice la Pointe, aura lieu la remise à niveau initiateurs et moniteurs, animée par Michel Moulin.

Une nouvelle session de remise à niveau devrait être programmée courant février 2017.

Finances :

Les comptes ont été arrêtés au 30 septembre.

La situation est saine.

Questions diverses :

Décret certificat médical

Le Décret n°2016-1157, du 26 août 2016, pris par le Premier ministre porte sur le certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique d'un sport. Il sera obligatoire tous les 3 ans pour les sports de compétition et sans distinction pour les sports de loisir. Le président fédéral a immédiatement réagi car ce décret « instruit une discrimination évidente et anormale. » Vous trouverez en annexe le courrier qu'il a adressé aux ligues et Codep et nous invitant à vous en faire part.

Annexe

Courrier adressé par le Président fédéral aux ligues et Codep

Madame la Présidente, Monsieur le Président

Le Décret n°2016-1157, du 26 août 2016, a été pris par le Premier ministre. Il porte sur le certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique d'un sport. Il sera obligatoire tous les 3 ans pour les sports de compétition et sans distinction pour les sports de loisir. Le public concerné est : "Licenciés, fédérations sportives, organisateurs de manifestations sportives, non licenciés participant à une compétition". Il définit les règles d'application et doit être mis en oeuvre à partir du 1er septembre 2016 et au plus tard au 1er juillet 2017.

J'ai signalé aux CNOSF que ce décret instruisait une discrimination évidente et anormale, puisque les pratiquants d'une activité sportive dans une structure non fédérale ou commerciale n'avaient pas d'obligation de présenter un certificat médical. De même, les participants non licenciés à des manifestations de sport de loisir ne sont pas soumis au certificat médical. Actuellement, les non licenciés sont déjà exemptés de contracter une assurance, et le décret fait qu'ils sont aussi exemptés de certificat médical. Cela signifie qu'il n'est plus utile de solliciter une licence dans une fédération sportive pour pratiquer les sports de loisir non compétitifs.

Le CNOSF a donc diligenté en urgence une réunion, le 7 septembre dernier, où 50 fédérations en désaccord avec le décret sous la forme actuelle étaient présentes, dont la FFCT. En pièce jointe, vous trouverez la lettre du CNOSF qui résulte de cette consultation, dans laquelle il est demandé au Ministre des sports de prendre en considération les remarques des fédérations présentes.

En conséquence, la FFCT ne proposera donc pas, au vote des clubs, lors de notre assemblée générale les 10 et 11 décembre 2016 à Colmar, comme cela était initialement prévu, de modifier les statuts, le règlement intérieur et le règlement médical suite à la parution de ce décret.

Ce texte est une atteinte au travail des fédérations sportives et plus particulièrement la partie loisirs, avec des bienfaits régulièrement salués et reconnus sur la société par l'ensemble des politiques, et cela depuis plus d'un siècle. Je m'engage personnellement auprès de chacun de vous, à suivre ce dossier majeur pour l'avenir de notre fédération et du cyclotourisme.

Afin de faire part de notre soutien au CNOSF et notre désaccord sur ce texte, un courrier sera adressé à Monsieur le Ministre des sports. Tous ces éléments seront communiqués à l'ensemble de nos clubs, dès que les CODEP et les LIGUES en seront correctement informés.

J'ajoute également qu'en cas d'impossibilité d'obtenir ces garanties, une réflexion sera menée au niveau du Comité directeur fédéral sur les moyens permettant aux clubs de cyclotourisme, à la Fédération et aux activités de cyclotourisme, de ne pas tomber sous le coup d'un décret, voir même du Code du sport.

Dans l'attente du résultat des démarches en cours, portées par le CNOSF et la FFCT, je vous demande d'informer vos clubs qu'aucune mesure concernant le certificat médical ne sera mise en oeuvre par la FFCT en 2016, ni en 2017. Si des modifications acceptables s'avéraient positives, il serait indispensable que le Ministère nous accorde également des délais respectueux de notre fonctionnement et que nous ne soyons pas encore une fois mis devant le fait accompli d'un ultimatum irréfléchi et irrespectueux des fédérations sportives.

Nous ne sommes pas opposés à la mise en place d'une prévention santé pour les pratiquants du cyclotourisme, mais pas avec des contraintes qui seraient préjudiciables pour la pérennité de nos activités et l'avenir de nos clubs.

Je compte sur vous pour que ces informations soient portées au niveau de vos clubs, même si en différé, la FFCT fera également une communication générale en ce sens.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements utiles et réponse à vos questions qui seront bien légitimes face à une telle situation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales amitiés cyclotouristes.

Dominique LAMOULLER

Président de la Fédération française de cyclotourisme